

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-128079-DE-1-1

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 31 janvier
2023
D-2023/11**

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DATOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Bordeaux. Zone d'aménagement concerté Garonne Eiffel.
Cession du centre d'accueil Tregey, localisé sur la parcelle
BN 11 à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux
Euratlantique. Décision. Autorisation.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'opération d'aménagement d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, s'étendant sur une partie des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, est mise en œuvre par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique créé à l'initiative de l'Etat par décret ministériel n° 2010-306 du 22 mars 2010, modifié par décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015.

Cette opération d'intérêt national porte notamment sur le projet urbain Garonne Eiffel, situé sur la rive droite de la Métropole bordelaise, objet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du même nom, créée par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, dont l'EPA Bordeaux Euratlantique est l'aménageur.

Le protocole de coordination des politiques publiques foncières du 23 février 2012 et ses quatre avenants, notamment l'avenant n°4 du 10 mars 2020, conclus entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et la Ville de Bordeaux en date du 10 mars 2020 prévoient l'acquisition par l'EPABE de l'assiette du centre d'accueil d'urgence situé rue Henri-Dunant à Bordeaux.

Ce centre d'accueil a été relocalisé par l'EPA au sein de la ZAC Garonne Eiffel.

L'emprise à céder, d'une superficie de 1 016 m², est composée de deux parcelles (issues de la division de la parcelle mère cadastrée section BN n°11 d'une superficie totale de 1 156m²), supportant le CAU Tregey en cours de démolition :

- BN 111 pour 373 m², qui supportera une future voirie ;
- BN 112 pour 643 m² formant l'emprise du futur lot ETr2 de la ZAC.

Le centre d'accueil d'urgence ayant déménagé, la désaffectation du bien a été constatée le 30 novembre 2022 par exploit d'huissier.

Comme cela vient d'être décidé précédemment au cours de cette même séance du conseil, ledit bien a été déclassé.

En application du protocole foncier susvisé, la cession de cette emprise interviendra moyennant un prix global de 154 625, 04 euros HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, conformément à l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2022-33063-35918 en date du 23 mai 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141 et suivants,
Vu l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33063-35918 en date du 23 mai 2022,
Vu le déclassement intervenu au cours de ce même conseil,

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser la cession à l'Etablissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, tel que convenu dans le cadre du protocole foncier, de deux parcelles formant partie de l'emprise d'assiette de l'ancien centre d'accueil d'urgence, sises rue Henri-Dunant à Bordeaux, cadastrées section BN n°111 (373m²) et BN n°112 (643m²), pour un montant de 154 625, 04 euros HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tous autres documents afférents à ces transactions,

- Imputer les écritures de sortie d'inventaire au chapitre 77 compte 775 fonction 020 en recette du budget principal de l'exercice en cours

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Commune :
BORDEAUX (063)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 7345D
Document vérifié et numéroté le 25/11/2021
A LANGON
Par MOULADE William, SDIF LANGON
Géomètre principal
Signé

SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastreale
Cité administrative
1 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Téléphone : 05.56.24.85.97

sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)

a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage, ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 25/11/2021
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par GEXIA FONCIER EXPERT (2) R

Réf. : 21 069

Le 21/10/2021

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

